

VENDREDI, 27 OCTOBRE 2023

APPEL D'OFFRES 23-CISSMC-117

Services cliniques spécialisés pour ophtalmologie (CMS)

Le soumissionnaire doit prendre connaissance des modifications et précisions incluses dans le présent document.

1) Modification devis

a) La clause 10.11 du devis, page 38 de 143, est modifiée de la façon suivante :

« 10.11 Le PRESTATAIRE DE SERVICES s'assure que ~~tout~~ le personnel soignant est formé en soins de base de réanimation (BLS) et à jour de cette formation. Également, le PRESTATAIRE DE SERVICES s'assure ~~que tous les~~ **qu'au moins un** membre du personnel détienne une formation en soins avancés de réanimation cardiaque (ACLS). Les procédures d'appels aux services d'urgences et de transfert doivent être connues, disponibles en tout temps et périodiquement revues par l'ensemble du personnel. »

b) La clause 24.4.7 du devis, page 47 de 143, est reformulée ainsi :

«24.4.7 Prévoir un espace de dégagement adéquat autour des fauteuils de repos, fauteuils inclinables ou civières pour une prestation de soins sécuritaire.»

~~24.4.7 minimum de largeur de corridor permettant à deux patients en fauteuil roulant de s'y croiser et/ou civière selon le cas;~~

ACCEPTANT DE SE CONFORMER AUX PARTIES DE L'ADDENDA ÉNUMÉRER:

Signature de l'officier autorisé :

Nom du soumissionnaire :

Numéro de soumission :

CHIRURGIE DIX30 INC.

Note : Veuillez s.v.p. signer l'addenda et joindre la copie à votre soumission

MARDI, 31 OCTOBRE 2023

APPEL D'OFFRES 23-CISSMC-117

Services cliniques spécialisés pour ophtalmologie (CMS)

Le soumissionnaire doit prendre connaissance des modifications et précisions incluses dans le présent document.

1) Avis de modification de date de fermeture de l'appel d'offres

Aux pages 15 et 16 de 143 du document d'appel d'offres, veuillez prendre connaissance des changements suivants :

a) Point 1.05.10 Enveloppe :

La date de fermeture de l'appel d'offres est changée du 3 pour le 9 novembre 2023

Nom du soumissionnaire
Adresse
Ville (Province) Code postal

CISSS MONTÉRÉGIE-CENTRE à l'attention de Clémence Tchinda
Service de gestion contractuelle et A.O., Direction Logistique
2727 boul. Taschereau bureau 303
St-Hubert (Longueuil) (Québec) J4T2E6

SOUSSION

Appel d'offres n° : 23-CISSMC-117

Titre du dossier : Services cliniques spécialisés pour ophtalmologie (CMS)

Date et heure limites de la réception des Soumissions : ~~3 novembre 2023~~ 9 novembre 2023 à 11:00:00

Ouverture des Soumissions : immédiatement après l'heure limite de réception des Soumissions

b) Point 1.05.11 Réception des Soumissions :

Pour être valides et considérées, les Soumissions doivent être adressées à Clémence Tchinda et reçues au plus tard:

DATE : ~~3 novembre 2023~~ 9 novembre 2023

HEURE : 11:00:00 (l'heure de réception d'une Soumission est réputée être celle indiquée par l'horloge qui se trouve au bureau de réception des Soumissions)

2) Bordereau de prix

- a) Le DRG 82 est changé pour le DRG73
- b) Veuillez prendre note que le ministère ne rembourse pas en double la valeur des fournitures pour les cas de chirurgies bilatérales, mais plutôt un supplément de 194\$ donc le montant total remboursé est de 656 \$ + 194 \$, soit 850 \$ comme indiqué au bordereau de prix.

- c) Un montant supplémentaire est accordé pour la fourniture jusqu'à un maximum de 1 512 \$ pour les cas de glaucome avec implant. Le montant remboursé est donc de 917 \$ (coût direct) + 1 512 \$ (fournitures), soit un total de 2 429 \$.

3) Avis de modification document d'appel d'offres

- a) 1.13 Adjudication point 1.13.02 Règle page 27 de 143, la clause est modifiée ainsi :

~~Sous réserve des dispositions de la clause 1.13.01 des présentes, l'ORGANISME PUBLIC adjuge le Contrat au SOUMISSIONNAIRE qui a proposé le prix le plus bas. En cas d'égalité des résultats, le Contrat est adjugé par tirage au sort entre les SOUMISSIONNAIRES ex æquo.~~

Le contrat est attribué selon le mode d'adjudication à exécution sur demande à l'un ou l'autre des PRESTATAIRES DE SERVICES retenus dont le prix soumis à l'égard des services à acquérir n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas.

Le CISSSMC pourra négocier avec tous les SOUMISSIONNAIRES conformes ayant déposé un prix qui excède la marge de 10 %, mais qui ne dépasse pas 20 % le prix du plus bas soumissionnaire conforme afin de leur permettre de diminuer leur prix en ramenant à un écart de 10 % avec celui du plus bas soumissionnaire. Cette négociation serait faite avant la conclusion de tous les contrats. Pour l'application de cette clause, le prix du contrat réduit par un prestataire de services devient le prix soumis par celui-ci pour le service visé.

- b) Clauses 10.5 et 10.6, page 37 de 143

Veuillez prendre note que le nombre de ressources exigées est pour une salle. Si plusieurs salles sont en opération, le nombre de ressources devra être multiplié par le nombre de salle en opération. Les clauses sont modifiées ainsi :

10.5 Le PRESTATAIRE DE SERVICES se doit d'assurer la présence **par salle** :

- De deux (2) ressources en soins infirmiers pour la chirurgie de la cataracte, soit une (1) en service interne et une (1) en service externe;
- D'un (1) préposé aux bénéficiaires pour le transport de patients à l'entrée et la sortie de la salle.

La présence minimale d'un(e) (1) infirmier(ère) par salle d'opération est requise et l'emploi des infirmiers(ères) auxiliaires doit respecter les normes en vigueur. La composition de l'équipe de soins doit respecter les standards du CISSSMC.

10.6 Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit assurer une présence infirmière pour la préparation pré-opératoire des patients pour l'administration des gouttes oculaires, la sédation par voie orale ou intraveineuse et la prise des signes vitaux, révision des médicaments et allergies, et sur place ~~dans la~~ **par** salle de récupération jusqu'à ce que l'utilisateur soit prêt médicalement pour un départ sécuritaire.

MARDI, 31 OCTOBRE 2023

- c) Point 24.6.7.6 page 48 de 143, voir l'ajout en couleur bleue.

24.6.7.6 cabarets d'instruments complets en nombre suffisant (Voir liste des instruments jointe – [Annexe B](#))

- d) 24.8 Utilité propre point 24.8.1 page 49 de 143, voir l'ajout en couleur bleue.

24.8.1 Acquérir et fournir des lentilles intra-oculaires homologuées Santé Canada, suivant le choix des chirurgiens et recevoir l'approbation du CISSSMC. Les produits viscoélastiques doivent détenir une certification CAN/CSA ou ISO 15798 (Implants ophtalmiques – Dispositifs ophtalmiques viscoélastiques) ou équivalentes [selon le choix du chirurgien](#).

- e) Annexe B, page 57 de 143

Veuillez prendre note que des équipements additionnels pourront être demandés par les chirurgiens.

- f) Volumétrie, page 36 de 143

Veuillez prendre note de l'ajout suivant :

[Pour tout changement, l'ORGANISME PUBLIC fera sa demande avec un préavis de trente \(30\) jours \(volumétrie et autres\).](#)

4) Document joint

23-CISSSMC-117 Addenda 2 Annexe 2.0 Bordereau de Prix

ACCEPTANT DE SE CONFORMER AUX PARTIES DE L'ADDENDA ÉNUMÉRER:

Signature de l'officier autorisé :

Nom du soumissionnaire :

Numéro de soumission :

CHIRURGIE DIX30

Note : Veuillez s.v.p. signer l'addenda et joindre la copie à votre soumission

APPEL D'OFFRES 23-CISSMC-117

Services cliniques spécialisés pour ophtalmologie (CMS)

Le soumissionnaire doit prendre connaissance des modifications et précisions incluses dans le présent document.

1) Avis de modification de date de fermeture de l'appel d'offres

Aux pages 15 et 16 de 143 du document d'appel d'offres, veuillez prendre connaissance des changements suivants :

a) Point 1.05.10 Enveloppe :

La date de fermeture de l'appel d'offres est changée du 9 pour le 14 novembre 2023

Nom du soumissionnaire
Adresse
Ville (Province) Code postal

CISSS MONTÉRÉGIE-CENTRE à l'attention de Clémence Tchinda
Service de gestion contractuelle et A.O., Direction Logistique
2727 boul. Taschereau bureau 303
St-Hubert (Longueuil) (Québec) J4T2E6

SOUSSION

Appel d'offres n° : 23-CISSMC-117

Titre du dossier : Services cliniques spécialisés pour ophtalmologie (CMS)

Date et heure limites de la réception des Soumissions : ~~9 novembre 2023~~ 14 novembre 2023 à ~~11:00:00~~ 14 :00 :00

Ouverture des Soumissions : immédiatement après l'heure limite de réception des Soumissions

b) Point 1.05.11 Réception des Soumissions :

Pour être valides et considérées, les Soumissions doivent être adressées à Clémence Tchinda et reçues au plus tard:

DATE : ~~9 novembre 2023~~ 14 novembre 2023

HEURE : ~~11:00:00~~ 14 :00 :00 (l'heure de réception d'une Soumission est réputée être celle indiquée par l'horloge qui se trouve au bureau de réception des Soumissions)

2) Avis de modification document d'appel d'offres

a) Point 8. Volumétrie, page 36 de 143, prendre connaissance du retrait suivant :

Le CISSSMC s'engage à utiliser pour l'ophtalmologie le nombre d'interventions modulé pour respecter un taux d'occupation de salle de huit (8) heures/jour, ~~52 semaines par année.~~

b) Point 9. Fonctionnement, page 36 de 143, voir l'ajout en couleur bleue :

La salle d'opération doit fonctionner minimalement huit (8) heures consécutives par jour selon les normes en vigueur, à raison de cinq (5) jours par semaine excluant la fin

de semaine, les jours fériés du CISSSMC et les semaines de fermeture d'activités prévues. **Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit dédier à l'ORGANISME PUBLIC des installations nécessaires pour répondre au besoin selon les exigences du devis.**

- c) Point 24.2.1 page 46 de 143, voir l'ajout en couleur bleue.

24.2.1 Les installations requises **pour répondre au besoin de l'ORGANISME PUBLIC** et conformes aux normes et aux exigences en vigueur;

- d) Point 24.3.1.5 page 46 de 143, voir le retrait en couleur rouge.

24.3.1.5 absence de tapis dans tous les lieux, ~~même dans les salles d'attente.~~

- e) Point 24.6.1, page 47 de 143, voir l'ajout en couleur bleue :

24.6.1 salle d'opération permettant de répondre aux situations d'urgence, par exemple, la manipulation d'un chariot à code ou de tout autre équipement requis doit se faire, sans entrave, de façon à pouvoir garantir la sécurité des usagers et du personnel, incluant les médecins. La grandeur d'une salle de chirurgie mineure en ophtalmologie est **minimalement** de 18 m².

- f) Point 24.6.3, page 47 de 143, la clause est reformulée ainsi :

24.6.3 ~~génératrice-fonctionnelle~~ système d'appoint capable de supporter une salle d'opération en cours d'activité en cas de coupure d'électricité ;

- g) Page 48 de 143, voir l'ajout en couleur bleue :

Équipements **et accessoires** requis :

- h) Page 48 de 143, voir le retrait suivant :

24.6.7.2 appareil de monitoring (scope) pour ECG pour la pression, ~~l'ECG~~, la saturométrie (surtout si on fait parfois des cas avec sédation).

- i) Page 48 de 143, la clause est reformulée ainsi :

24.6.11 ~~ouverture de porte servant d'accès aux patients à la salle d'opération;~~

Les circulations entre la salle de chirurgie mineure et les espaces de récupération doivent permettre l'utilisation d'un fauteuil roulant ;

- j) Point 24.6.12, Page 48 de 143, la clause est reformulée ainsi :

24.6.12 dégagements minimaux autour de la table d'opération de ~~1200mm~~ selon le guide en vigueur;

- k) Point 24.6.13, Page 48 de 143, la clause est reformulée ainsi :

24.6.13 ~~système de bonbonnes d'oxygène portatif ou des suctions portatives selon la nature des activités qui sont réalisées pour salle de chirurgie mineure standard~~ l'installation doit permettre l'accès à de l'oxygène ou de la succion en cours de chirurgie;

LUNDI, 6 NOVEMBRE 2023

- l) Point 24.6.14, page 48 de 143, la clause est reformulée ainsi :
- 24.6.14 prises de courant selon les recommandations applicables ~~de la norme CSA-32~~ dans les aires de soins d'une clinique de chirurgies mineures;
- m) Point 24.7.3, page 49 de 143, la clause est reformulée ainsi :
- 24.7.3 ~~espace pour civière (9 à 11m2) minimum et fauteuils de repos (7.5m2) minimum, poste de lavage des mains (1m2) minimum et salle de toilette universelle permettant l'assistance (4.5m2) minimum~~ les espaces de dégagements autour du patient doivent permettre une prestation de soins sécuritaire;
- n) Point 24.10, page 50 de 143, voir le retrait suivant :
- 24.10 ~~Local pour la~~ Salubrité et l'entretien
- o) Point 24.10.4, page 50 de 143, la clause est reformulée ainsi :
- 24.10.4 ~~faire le nettoyage fréquent des~~ les housses recouvrant les appareils doivent être propres en tout temps ;
- 3) Précisions - volumétrie

Le nombre 2625 indiqué sous la section volumétrie, page 36 de 143 et au bordereau de prix fait référence au nombre de patients chez qui les deux yeux sont opérés.

ACCEPTANT DE SE CONFORMER AUX PARTIES DE L'ADDENDA ÉNUMÉRER:

Signature de l'officier autorisé :

Nom du soumissionnaire :

Numéro de soumission :

[Signature]

CHRISTINE PROULX

Note : Veuillez s.v.p. signer l'addenda et joindre la copie à votre soumission

LUNDI, 13 NOVEMBRE 2023

APPEL D'OFFRES 23-CISSMC-117

Services cliniques spécialisés pour ophtalmologie (CMS)

Le soumissionnaire doit prendre connaissance des modifications et précisions incluses dans le présent document.

1) Avis de modification de date de fermeture de l'appel d'offres

Aux pages 15 et 16 de 143 du document d'appel d'offres, veuillez prendre connaissance des changements suivants :

a) Point 1.05.10 Enveloppe :

La date de fermeture de l'appel d'offres est changée du 14 pour le 20 novembre 2023

Nom du soumissionnaire
Adresse
Ville (Province) Code postal

CISSS MONTÉRÉGIE-CENTRE à l'attention de Clémence Tchinda
Service de gestion contractuelle et A.O., Direction Logistique
2727 boul. Taschereau bureau 303
St-Hubert (Longueuil) (Québec) J4T2E6

SOUSSION

Appel d'offres n° : 23-CISSMC-117

Titre du dossier : Services cliniques spécialisés pour ophtalmologie (CMS)

Date et heure limites de la réception des Soumissions : ~~14 novembre 2023~~ 20 novembre 2023 à ~~14:00:00~~ 14 :30 :00

Ouverture des Soumissions : immédiatement après l'heure limite de réception des Soumissions

b) Point 1.05.11 Réception des Soumissions :

Pour être valides et considérées, les Soumissions doivent être adressées à Clémence Tchinda et reçues au plus tard:

DATE : ~~14 novembre 2023~~ 20 novembre 2023

HEURE : ~~14:00:00~~ 14 :30 :00 (l'heure de réception d'une Soumission est réputée être celle indiquée par l'horloge qui se trouve au bureau de réception des Soumissions)

ACCEPTANT DE SE CONFORMER AUX PARTIES DE L'ADDENDA ÉNUMÉRER:

Signature de l'officier autorisé :

Nom du soumissionnaire :

Numéro de soumission :


CHIRURGIE DIX30 inc.

Note : Veuillez s.v.p. signer l'addenda et joindre la copie à votre soumission